

Arrêté temporaire de travaux  
n° 23-AT-0346

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation de la  
circulation  
**boulevard de Pesaro, avenue  
Pablo Picasso et boulevard  
Aimé Césaire**  
du 24/04/2023 au 16/06/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1  
à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES  
Direction INFRA -EM/DP  
Tel : 01.47.29.50.50  
Fax : 01.47.29.48.22

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1,  
4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de  
temporaire

Considérant que l'entreprise ILE DE FRANCE TRAVAUX va procéder à des travaux  
d'aménagements provisoires boulevard de Pesaro,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation afin  
de maintenir la sécurité publique,

ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 16/06/2023, la circulation de tous  
les véhicules est interdite au droit du N°72 boulevard de Pesaro. Cette disposition  
ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise.

**Article 2 :** DEVIATION

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 16/06/2023, une déviation est mise en  
place pour tous les véhicules en provenance de la rue des Coudraies. Cette  
déviation emprunte les voies suivantes : boulevard de Pesaro, avenue Pablo  
Picasso, boulevard Aimé Césaire et boulevard de Pesaro.

**Article 3 :** Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes  
circonstances par l'entreprise ILE DE FRANCE TRAVAUX. Si nécessaire, le renvoi  
des piétons sur trottoir opposé s'effectuera par les traversées existantes.

**Article 4 :** Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures pour éviter les  
accidents et garantir la sécurité publique, l'entreprise ILE DE FRANCE TRAVAUX  
devra s'assurer que la chaussée restera propre par tous les temps.

**Article 5 :** En cas de nécessité, la voie devra être obligatoirement et rapidement  
libérée pour les véhicules d'intervention d'urgence.

**Article 6 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction  
Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par ILE DE  
FRANCE TRAVAUX.

**Article 7 :** Monsieur Théophile POUCHON (ILE DE FRANCE TRAVAUX) est  
chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la  
réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 14 avril 2023

Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT (MAIRIE DE NANTERRE) [christophe.naudot@mairie-nanterre.fr](mailto:christophe.naudot@mairie-nanterre.fr)

Monsieur Théophile POUCHON (ILE DE FRANCE TRAVAUX) [t.pouchon@idftravaux.fr](mailto:t.pouchon@idftravaux.fr)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication